

AIRE D’AFFICHAGE PRINCIPALE

SPRINT

3431

Détergent assainisseur dégraissant

COMMERCIAL

LIQUIDE

LIRE L’ÉTIQUETTE AVANT L’UTILISATION

GARANTIE:

Métasilicate de sodium	3.5%
Chlorure de n-Alkyle (40% C ₁₂ , 50% C ₁₄ , 10% C ₁₆) diméthyle benzyle ammonium	1.6%
Éthylène diamine tétraacétate de sodium	0.75%

NO D’HOMOLOGATION:14418

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DIN: 405957

ATTENTION

CORROSIF

CONTENU NET:

CHOISY LABORATORIES LTD.

LABORATOIRES CHOISY LTÉE

Louiseville (Québec) Canada J5V 2L7

www.choisy.com • info@choisy.com

AIRE D’AFFICHAGE SECONDAIRE

Détergent assainisseur dégraissant liquide concentré contenant un agent germicide. Il peut nettoyer, assainir et désodoriser en même temps. On l’utilise dans les hôpitaux, l’industrie alimentaire et les endroits publics.

MODE D’EMPLOI

Nettoyant: Utiliser 6 ml de SPRINT par litre d’eau pour les travaux réguliers; selon le degré de saleté, on peut augmenter le dosage.

Assainisseur: Utiliser de 15 à 20 ml de SPRINT par litre d’eau.

Pour taches rebelles: Utiliser dans un vaporisateur manuel à 200 ml par litre d’eau.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. SPRINT non dilué peut causer une irritation de la peau ou endommager les yeux. Ne pas boire de ce produit. Éviter la contamination des aliments. L’agent germicide devient inefficace en présence de savon ou de détergent anionique. Éviter le gel. Toutes surfaces sujettes au contact de la nourriture doivent être bien rincées avec de l’eau potable après l’usage de ce produit.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d’eau. Consulter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. En cas d’ingurgitation, boire aussitôt beaucoup de lait ou d’eau. Éviter l’alcool. Consulter IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les Produits Antiparasitaires.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Téléphone d'urgence (Canada): (613) 996-6666

Service à la clientèle (Canada): 1 800 567-2157

Fabriqué au Canada

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))